

Les difficiles débuts de l'enseignement secondaire féminin à Troyes sous le Second Empire

par Yves Verneuil

Le 30 octobre 1867, Victor Duruy publie une circulaire organisant un enseignement secondaire des jeunes filles (1). Il s'agit selon lui de combler une lacune des pouvoirs publics. Jusqu'à une date récente, toute une historiographie, héritée de la III^e République, a souvent repris cette analyse et insisté sur la faiblesse de l'enseignement dispensé dans les établissements religieux. Il est vrai que cette analyse permet de justifier l'institution de Victor Duruy et de réfuter les critiques des prélats qui, à la suite de Monseigneur Dupanloup, ont aussitôt dénoncé avec virulence une entreprise néfaste qui allait rompre avec la saine tradition d'élever les jeunes filles « sur les genoux de l'Église ».

Conscient que son initiative risquait de susciter les critiques du clergé, Victor Duruy s'était pourtant montré prudent. Il avait recommandé l'ouverture de cours, et non pas d'établissements, afin de ne pas donner l'impression de mettre en place une concurrence avec les établissements privés, notamment religieux. Cette formule originale repose sur le précédent de cours privés, tels ceux de David Lévi-Alvarès ou de Cortambert (2). Elle place toutefois ces cours secondaires dans une situation ambiguë : d'un côté, quand les cours secondaires de jeunes filles résultent d'une association placée sous le patronage de la municipalité, ils peuvent donner l'impression d'être des cours municipaux. D'un autre côté, le ministre de l'Instruction publique a prié instamment les professeurs de lycée, qui sont placés sous son autorité, de s'investir dans cette entreprise. Manifestation de cette ambiguïté : le ministre a recommandé de faire en sorte que les cours paraissent avoir été fondés à l'initiative des municipalités. Ainsi, les discrètes pressions sur les pouvoirs publics

**Victor Duruy
(1811-1894).
Grande figure de
l'Empire libéral, il est
ministre de
Napoléon III de 1863 à
1869 et engage une
politique ambitieuse,
créant notamment une
première filière
secondaire publique
pour les jeunes filles**

(Coll. particulière)

